

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 3 AVRIL 2024 A 20H00**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril, à 20h00, le conseil municipal de la commune d'ÉGLISE-NEUVE-D'ISSAC (Dordogne) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Pierre DEFFREIX, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 26 mars 2024.

**Présents** : Jean-Pierre DEFFREIX, Christophe BESSE, Monique CHAUFFAILLE, Laetitia DEFFIEUX, Maëva DUCATEZ, Bruno LESFARGUES, David MAINGOT, Sandra NOUAILLE.

**Absents** : Karine BUFFARD et Julien DUVAL.

**Invité** : Mr DE VENCAJ, Conseiller aux décideurs locaux.

**A été élu secrétaire de séance** : David MAINGOT.

**ORDRE DU JOUR** :

**1- Validation du compte-rendu du conseil municipal du 12/01/2024**

Le conseil municipal adopte ce compte-rendu à l'unanimité.

**2- Vote du compte de gestion**

Le conseil municipal adopte le compte de gestion à l'unanimité.

**3- Vote du compte administratif**

Le conseil municipal adopte le compte administratif à l'unanimité.

**4- Affectation du résultat 2023 sur le budget 2024**

Le conseil municipal adopte cette affectation à l'unanimité.

**5 – Vote des taux des taxes directes locales**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux de l'année précédente.

## **6 – Vote des subventions aux associations**

Monsieur le Maire propose les subventions suivantes pour les associations :

- Champ Libre = 2000 euros
- Société de chasse = 300 euros
- Comité des fêtes = 1000 euros
- Restos du cœur = 500 euros
- Taillefer = 500 euros
- Soutien – Partage – Evasion (SPE) = 100 euros
- Comice agricole = 100 euros

Propositions acceptées à l'unanimité par le conseil municipal.

## **7 – Vote du budget 2024**

Le conseil municipal adopte le budget 2024 à l'unanimité.

## **8 – Vote du taux de fongibilité des crédits**

Le conseil municipal adopte le taux de fongibilité des crédits à l'unanimité.

## **9 – Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAEnR)**

Ce sujet sera débattu lors du prochain conseil municipal.

## **10 – Présentation du rapport d'activité du SIVOS 2023**

Le conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

## **11 – Présentation du rapport d'activité de la CCICP 2023**

Le conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

## **12 – Loyer du local de massages - Mamasté**

Le loyer du local de massages sera déterminé lors du prochain conseil municipal.

**L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire prononce la clôture de la réunion à 22h00.**

**CM du 03/04/2024**